



Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix
Séance du vendredi 3 mars 2023

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :

23 février 2023

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice : 16

Présents : 09

Votants : 10

Présidence de séance

Jean-Paul VERMOT

Secrétaire de séance

Guy PENNEC

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle de conférence à la Chambre de Commerce et d'Industrie Morlaix Bretagne Ouest sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul VERMOT.

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Bernadette AUFFRET, Christophe MICHEAU, Guy PENNEC, Solange CREIGNOU.

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Henri BILLON, Marie-Claire HÉNAFF, Robert BODIGUEL.

Haut-Léon communauté : Bernard FLOCH.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSÉS :

Morlaix communauté : Anne-Catherine LUCAS, Nicole SEGALEN-HAMON, Julien KERGUILLÉC.

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Laurence CLAISSE.

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN (représenté par Jean-Paul VERMOT), Aline CHEVAUCHER, Stéphane CLOAREC.

POUVOIR :

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN a donné procuration à Jean-Paul VERMOT.

Séance de Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 03 mars 2023

OBJET	FINANCEMENTS : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PAYS DE MORLAIX A LA COMMISSION MER ET LITTORAL
ACTE	CS-2023-01-N09
RAPPORTEUR (S)	JEAN-PAUL VERMOT

Le Pays de Morlaix a été retenu comme GALPA (Groupe d'Action Locale pour la Pêche et l'Aquaculture) et bénéficie d'une enveloppe de 943 552€ de FEAMPA pour la période 2021-2027.

La Commission Mer et Littoral (CML)

A travers ses missions de coordination, d'animation et de mobilisation de l'ensemble des acteurs de son territoire, le Pays de Morlaix est chargé de l'élaboration d'un projet de territoire, pour le compte et en partenariat avec les Communautés qui le composent. Ce projet de territoire vise à définir les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social. Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites, soit par les communautés membres, soit, en leur nom et pour leur compte, par le Pôle d'Equilibre.

Au titre de sa compétence « contractualisation », la Commission Mer et Littoral du PETR du Pays de Morlaix est une instance, chargée de mettre en œuvre la stratégie du Pays par l'examen des projets sollicitant des crédits DLAL FEAMP. Elle sélectionne de manière transparente et non discriminatoire des opérations soutenues par le FEAMPA. Elle doit être composée de représentants des intérêts socio-économiques publics et privés locaux, dans lesquels la prise de décision n'appartient à aucun groupe d'intérêt particulier (article 31 du Règlement inter fonds).

Le Pays de Morlaix doit désigner un titulaire et un suppléant représentant la structure au sein de la CML. Le président du GALPA peut déléguer sa signature au président de la CML pour le fonctionnement de la Commission Mer et Littoral (invitations et comptes rendus).

COMPOSITION DE LA COMMISSION MER ET LITTORAL DU GALPA

	Nom de la structure	Titulaire	Suppléant
COLLEGE PUBLIC	PETR Pays de Morlaix	1	1
	Morlaix Communauté	2	2
	Haut-Léon Communauté	1	1
	Communauté de Communes du Pays de Landivisiau	1	1
	SAGE Léon-Trégor	1	1
	Station Biologique de Roscoff	1	1
	VIGIPOL	1	1
COLLEGE PRIVE	Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Finistère	1	1
	Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Nord	2	2
	Syndicat des récoltants professionnels d'algues de rives de Bretagne	1	1
	Association bretonne des acheteurs des produits de la pêche	1	1
	Syndicat des Truites d'Elevage de Bretagne	1	
	CCIMBO – Section Morlaix	1	1
	Conseil de Développement du Pays de Morlaix	1	1
ULAMIR-CPIE	1	1	

	Privé	Public	TOTAL
Titulaires	9	8	17
Suppléants	9	8	17
TOTAL	18	16	

Liste des membres avec voix consultative :

- ✓ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère,
- ✓ Région Bretagne,
- ✓ Département du Finistère

DELIBERATION

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **DESIGNE** Marie-Claire HENAFF, membre titulaire, et Bernard FLOCH, membre suppléant, pour représenter le PETR Pays de Morlaix au sein de la Commission Mer et Littoral.
- **DELEGUE** la signature du président du GALPA au président de la CML pour tous les actes relatifs au fonctionnement de la CML.
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Votants	09
Pour	10
Contre	00
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 03 mars 2023
Le Président
Jean-Paul VERMOT

